

## **Conseil Municipal du 18 mars 2021**

### **Point 1 : Comptes de gestions communaux et du service assainissement 2020**

Madame la receveur municipal donne lecture des résultats enregistrés par la Trésorerie de Carhaix Plouguer

Commune : En section de fonctionnement, les dépenses étant de 362 128.75 € et les recettes de 363 083.33€, il en résulte un excédent de fonctionnement de 954.58€

La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 118 780.05 € et des recettes de 55 054.85€ d'où déficit d'investissement de 63 725.20 € le résultat reporté de 2019 est de 27828.84 €, il en résulte donc un besoin de financement de 35 896.36€ .

Madame la receveur donne lecture des chiffres 2020 concernant le service assainissement :

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 28 118.61€ et les recettes s'élèvent à 35 530.35€ d'où un excédent de 7 411.74€

En section d'investissement, les dépenses 20 714.75€ et les recettes de 15 044.92€ d'où un déficit de 5 669.83€.

le déficit cumulé est donc de 87 155.87€

le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes ainsi présentés.

### **Point 3 : Compte administratif communal et service assainissement 2020**

L'adjoint à la commission des finances présente le compte administratif communal 2020

Commune : En section de fonctionnement, les dépenses étant de 362 128.75 € et les recettes de 363 083.33€, il en résulte un excédent de fonctionnement de 954.58€

La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 118 780.05 € et des recettes de 55 054.85€ d'où excédent de fonctionnement de 63 725.20 €.

L'adjoint à la commission des finances donne lecture des chiffres 2020 concernant le service assainissement :

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 28 118.61€ et les recettes s'élèvent à 35 530.35€ d'où un excédent de 7 411.74€

En section d'investissement, les dépenses 20 714.75€ et les recettes de 15 044.92€ d'où un déficit de 5 669.83€.

le déficit cumulé est donc de 87 155.87€

Les comptes ainsi présentés ont donc été votés à l'unanimité par les membres du conseils présents

### **Point 4 : Affectation des résultats du budget communal 2020**

Affectation du résultat 2020 au BP 2021 communal :

Fonctionnement : 146 285.85€

Investissement : la somme de 35530.35€ sera affectée au compte 1068

Le conseil municipal vote à l'unanimité

### **Point 5 : Vote des taux d'imposition 2021**

Mr le maire propose les taux suivants pour 2021 cela permettra de pouvoir mener à bien les différents projets pour l'exercice 2021

Les taux étaient fixés comme suit

Taxe Foncier Bâti : 14.20 %

Taxe Foncier non Bâti : 33.03 %

Les taux ainsi présentés sont votés à l'unanimité.

### **Point 6 : projets 2021**

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Changement de chaudière pour l'école

Structures de jeux pour enfants

Route de Kerguelen partiel, route de kerborgne partiel, et route de kernon partiel

Tracteur, chargeur, benne mutliservices

Travaux sur et dans l'église (maitre autel, toiture et cloche)

Isolation phonique de la salle réunion

Il est donc décidé que des réunions d'information seront organisées concernant les projets photovoltaïques et changement de chaudière pour l'école, isolation phonique de la salle de conseil, ainsi que qu'une réunion de la commission travaux et routes.

### **Point 7 : Vote du budget primitif communal 2021**

Le budget primitif 2020 s'équilibre de la façon suivante :

-fonctionnement recettes et dépenses 486358.47€

- investissement recettes et dépenses 288 251.89 €

Les membres présents ont donc votés le Budget Primitif ainsi présenté à l'unanimité.

### **Point 8 : Vote du budget primitif budget annexe assainissement 2021**

Le budget primitif 2020 s'équilibre de la façon suivante :

-fonctionnement recettes et dépenses 83871.74€

- investissement recettes et dépenses 160966.75 €

Le budget du service assainissement est donc voté à l'unanimité.

### **Point 9 : Ouverture du 2<sup>e</sup> poste bilingue à l'Ecole Raymond RANNOU**

Le maire donne lecture aux membres du conseil du courrier adressé en février 2021 par l'inspection académique informant de la suppression d'un poste monolingue et l'ouverture du 2eme poste bilingue à compter de la rentrée 2021-2022.

### **Point 10 : Avis sur les transferts de compétences suite à la loi LOM**

Le maire informe les membres du conseil sur les évolutions de compétences qu'engendrent la mise en place de la loi LOM.

Après délibération, les membres présents donnent unanimement, un avis positif sur cette mise en place.